République française

LOZERE

VEBRON - Commune

Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 02/12/2024 *neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Alain ARGILIER*
Présents : 10	**Présents :** Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT
Votants: 10	
Pour: 10	**Représentés:**
Contre: 0	**Excusés:**
Abstentions: 0	**Absents:** Mélody QUET
	Secrétaire de séance: Christine DOUTRES

Objet : Vente parcellaire - Les Vanels - régularisation empiètement Fosse septique - DE_068_2024

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers, terrains, donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que ladite parcelle C1999 n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que la parcelle C1999 sise aux Vanels appartient au domaine communal,
Considérant les prix actuels du marché de terrains sur la commune de VEBRON évalués par la Safer,

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
Date de reception de l'AR: 18/12/2024
048-214801938-DE_068_2024-DE
AGEDI

conseil municipal est donc appelé à valider la cession de la parcelle C 1999 délimitée par le ɔmètre expert, suite à empiètement communal utilisé pour la pose d'une fosse septique et n définir les conditions générales de vente.

ès avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à animité :

ECIDE de la vente de la parcelle C1999 délimitée par le géomètre expert foncier à Monsieur ILE Erik;

ECIDE de vendre cet parcelle pour un montant de 50 € pour les 2 m² ;

EMANDE la pose et l'entretien d'un habillage type brise-vue en bois afin de cacher la fosse

septique.

- **AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle par vente dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 DEC. 2024
et publié ou notifié

Alain ARGILIER
Maire de VEBRON

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024
Date de reception de l'AR: 18/12/2024
048-214801938-DE_068_2024-DE
A G E D I